



# Présentation du rapport opérationnel, décisions des conseils communaux et suite des travaux

Fusion des communes de La Heutte, Orvin, Péry,  
Plagne, Romont et Vauffelin

Juin 2007

### **Une longue histoire de collaborations qui en est au stade des fiançailles :**

1. Mise en place de différentes collaborations intercommunales
  2. Création d'un comité de pilotage des collaborations
  3. Encouragement financier du canton à la fusion
  4. Décision de mise en place d'une étude approfondie
  5. Rapport stratégique avec une voie vers la fusion des 6 communes
  6. Différents ateliers de rapprochement (financier, stratégique, opinion)
  7. Rapport opérationnel...
-



# Présentation du rapport opérationnel

## Faiblesses de nos communes :

- Autorités politiques
  - Administration
  - Prestations publiques et autres services
  - Fiscalité et situation financière
  - Situation géographique et organisation du territoire
  - Déficit d'image et de communication
-

## Nos atouts :

- Cadre de vie agréable
  - Proximité de la ville centre
  - Espace francophone à la frontière linguistique
  - Zones constructibles
-

### Défi pour la nouvelle commune:

**Valoriser ses atouts pour exploiter son potentiel, accroître sa population et ses emplois (artisanat, industrie, services, tourisme).**

La nouvelle commune a pour ambition d'être un lieu d'habitat, de loisirs et, accessoirement, de travail, avantageusement positionné aux portes des vallées jurassiennes, entre les villes du plateau (Bienne, Granges) et le reste du Jura bernois.

---

## Lignes directrices

---

- Initier une dynamique résidentielle ;
  - Garantir une fourniture décentralisée des prestations
  - Renforcer les processus de conduite (politique, administrative)
  - Recherche systématiques du niveau de productivité le plus élevé ;
  - Recherche des fournisseurs les moins onéreux, mais sans toucher aux rémunérations des ressources humaines ;
  - Améliorer l'utilisation des ressources.
-

**Montant des économies nécessaires pour valider financièrement l'option d'une fusion à 6 communes sur la base d'une quotité correspondant à celle de la commune la plus avantageuse (1.7 à Péry) :**

**CHF 713'724.-**

(base : comptes 2005)

Ceci correspond à :

3.7% du total des charges (CHF 19'320'645.-)...

---

**Subventions accordée** en cas de fusion à la nouvelle commune **par le canton de Berne :**

**1 980 720 francs**

La Loi sur l'encouragement des fusions est **entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005** et ne déploiera ses effets **que durant 12 ans.**

**Affectation de cette somme :** partiellement au financement de la mise en place et amortissement de la dette existante.

---

## Estimation des conséquences financières

---

- **Diminution de charges** escomptée de -6.4%
  - **Diminution de revenus** escomptée de -6.1%,
  - **Quotité d'impôt de 1.67** présentant un compte de fonctionnement **avec le même excédent de revenus** que la somme des six comptes des communes.
  - **Quotité d'équilibre** virtuellement possible **de 1.45** pour un compte de fonctionnement « **proche de zéro** ».
-

**Conclusion du rapport: la fusion est possible et même opportune pour les six communes du Bas-Vallon.**

Elle offre à ses habitants les avantages suivants :

- **Augmentation du volume de prestations** à la population de +0.3%
  - **Diminution des coûts** de CHF 935'000.- ;
  - **Un coefficient d'imposition unique** pouvant être fixé **au minimum actuel** (1.60 à Péry) ;
  - Une **garantie de non licenciement** donnée aux collaborateurs communaux ;
  - Des **perspectives de développement** renforcées.
-

### **Mais cette fusion comporte aussi quelques inconvénients:**

- **l'étendue du territoire** de la nouvelle commune,
  - la **concentration** de l'essentiel **des administrations sur deux sites** (Péry et Orvin) et employé administratif «itinérant» ainsi que la nécessité d'une certaine flexibilité quant aux tâches à effectuer,
  - une difficulté de forger une **identité commune**,
  - une **perte d'autonomie** des communes actuelles,
  - une **peur du changement**.
-



Prises de position des 6 conseils  
communaux

## Prises de position des exécutifs

---

Les 6 conseils ont décidé de choisir la voie de la fusion...

... parce que cette voie est la meilleure façon d'améliorer la qualité des services et l'efficacité financière,

... et nous ne fusionnons que les 6 administrations, pas nos villages !

---

## Et l'avenir ?

---

Mais quels vont être les changements  
une fois la fusion consommée ?

---

## Les changements

---

### La fusion va entraîner les changements suivants:

- **1 seule commune municipale** au lieu de 6
  - **2 sites administratifs** au lieu de 6 et personnel itinérant
  - **1 Conseil communal de 6 conseillers** avec garantie d'une place pour chaque commune et **1 Maire**
  - **1 Conseil général de 31 membres** avec répartition par rapport à la taille des communes actuelles
-

# Les changements

---

## La fusion ne va pas toucher :

- **La sécurité de l'emploi** ; chaque emploi est assuré, aucun licenciement
  - **Les salaires** ; les salaires sont garantis
  - **Les bourgeoisies** ; elles restent autonomes
  - **Les sociétés** ; aucune nécessité ni pression pour fusionner
  - **Les services à la population** ; le nombre d'heures d'ouverture des guichets de chaque commune est conservé dans chaque commune
-

## Les changements

### **Pas de changement du nom des villages.**

Aux entrées : p.ex. « Orvin, commune de X » .

**Pas de perte d'identité** puisque les habitants seront toujours domiciliés à Orvin, Péry, Frinvilier ou... même si cette entité fera en fait partie d'une entité plus grande.



De nombreux exemples du genre existent déjà en Suisse.



Communes  
du Bas-Vallon

Suite des travaux

**Dès demain**

---

**Les prochaines étapes importantes sont :**

- Rédaction d'une convention de fusion
- Concours public pour le nom de la nouvelle commune
- Mise sur pied d'un budget

**... en vue de la votation publique du  
1er juin 2008**

---

## **Puis, après acceptation par le peuple**

- Élaboration des différentes prestations
  - Refonte des différents postes de l'administration
  - Mise en place de la nouvelle commune
  - Élections du Conseil municipal et du Conseil général
-



Merci pour votre attention  
et vos questions...